



LDCB



ASPDDH

Communiqué de presse

Grèves des agents de santé au Bénin : Quelle solution de sortie de crise ?

Depuis plusieurs semaines, les centres de santé publics sont secoués par une grève prolongée déclenchée par les agents de santé qui réclament le paiement d'une prime de risque de 100.000FCFA équivalente à celle accordée aux médecins. Cette grève, dont les conséquences socio-économiques ne sont plus à démontrer, interpelle tous les dignes fils de ce pays soucieux du respect des droits du patient et plus globalement de la personne humaine. Les nombreuses pertes en vies humaines et autres dommages directement imputables à cette grève sont légion et les témoignages poignants de parents ayant perdu un être cher ont profondément atteint la sensibilité de bon nombre de nos concitoyens.

En procédant comme ils le font actuellement, nos agents de santé aggravent la situation déjà précaire des consommateurs en butte à la cherté de la vie.

Tout en reconnaissant aux agents de santé leur droit à lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), et l'Association pour la Sensibilisation, la Promotion et la Défense des Droits Humains (ASPDDH) rappellent que la loi 2001-09 du 21 Juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin prévoit :

- en son article 14 et suivants la mise en place par les organisations de travailleurs d'un service minimum obligatoire d'au plus 20% de l'effectif du service dans les établissements essentiels et stratégiques tels que la santé, la sécurité, l'énergie, l'eau, les transports aériens et les télécommunications, exception faite des radios et des télévisions privées, la justice...
- en son article 15, la réquisition par les autorités en cas de non organisation du service minimum obligatoire.

Face à cette situation, les deux organisations signataires du présent communiqué voudraient appeler tous les acteurs de la santé à mettre la balle à terre et à trouver un modis vivendi, seule alternative possible pour une sortie de crise bénéfique aux citoyens consommateurs du Bénin. Dans ce cadre, l'Etat est expressément invité à ouvrir les négociations avec toutes les centrales syndicales afin qu'un consensus soit définitivement fait autour de la question des primes dans toute l'administration béninoise.

Nos deux organisations voudraient appeler le gouvernement à appliquer dans toute leur plénitude les dispositions en matière d'exercice du droit de grève notamment l'article 21 qui fixe les sanctions en cas de refus de déférer à la réquisition dans les services essentiels et stratégiques cités supra.

Par ailleurs, les deux organisations voudraient saisir cette opportunité pour inviter les travailleurs de la santé à faire davantage preuve d'humanisme et à placer leur serment au-dessus de tout intérêt particulier.

Fait à Cotonou le 06 septembre 2008

Pour la LDCB

Le Président

Romain Abile HOUÉHOU

Pour ASPDDH

Le Président

Mohamed HUSSEIN